

Le Programme de coopération technique du Plan de Colombo offre des services d'experts, des installations destinées à la formation des stagiaires et de l'équipement spécial. En outre, un Conseil composé de représentants des États membres se réunit régulièrement à Colombo pour examiner le fonctionnement du Plan et discuter des problèmes se rattachant à l'assistance technique. Le Conseil se charge aussi de communiquer tous renseignements utiles sur le Plan de Colombo.

Seul le Bureau rattaché au Conseil de coopération technique à Colombo possède un personnel permanent. Lui aussi se charge de diffuser l'information nécessaire.

Le rapport de 1950 prévoyait un programme de développement économique échelonné sur six années, de juillet 1951 à juillet 1957. Cette période fut prolongée postérieurement jusqu'en 1959. A l'heure actuelle, ce programme doit se terminer en 1966, mais dès 1964 les intéressés étudieront sa prorogation possible.

LE RÔLE DU CANADA

Crédits et méthodes—De 1950 à la fin de 1960, le Parlement canadien a voté au total 332 millions de dollars à titre d'aide aux pays asiatiques du Plan. Pour l'année financière 1950-1951, les crédits furent de 400,000 dollars, consacrés surtout au Plan de coopération technique; en 1951-1952, les crédits montèrent à 25.4 millions, à 34 millions en 1956-1957 et atteignirent 50 millions en 1959-1960.

L'aide du Canada s'est répartie sur quatre chapitres essentiels: assistance-équipement, produits industriels, denrées alimentaires, assistance technique. Jusqu'à présent cette aide a pris la forme de dons non remboursables, bien que des prêts aient été octroyés à titre supplémentaire à quelques-uns des pays de la région. Lors du vote annuel des crédits par le Parlement canadien, les gouvernements asiatiques intéressés sont avertis des montants disponibles et invités à indiquer dans quels secteurs ces prêts pourront être les plus utiles.

Le Canada ne fait aucun don financier direct aux pays du Plan, mais seulement des dons en marchandises et en matériel, ou des services techniques qui contribueront à la réussite d'un programme de développement donné. Le Gouvernement canadien choisit les projets en fonction de leur apport positif au Plan, et s'assure que les biens ou services requis sont disponibles au Canada et ne dépassent pas ses possibilités. Ainsi, le Canada ne fournit pas de matériaux de construction quand on peut en trouver en Asie; il écarte les demandes auxquelles il serait plus facilement répondu par d'autres pays membres du Plan, ou par l'une des institutions internationales chargées de l'assistance économique et technique.